



# Cgt-Educ' Action 06

34 bd Jean Jaurès 06300 Nice

06.62.01.08.93 2degre06@cgteducationnice.org



## **DECLARATION PRÉALABLE DE LA CGT EDUC'ACTION 06 AU CTPA DU 26 MARS 2010**

Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs,

Il y a une divergence de fond entre notre vision du service public de l'Education nationale et celle mise en œuvre par le gouvernement. C'est en effet dans les faits que se dévoile l'idéologie de nos dirigeants politiques et non dans les dispendieuses et mensongères campagnes de désinformation.

Là où nous défendons avec force une vision républicaine de l'école, garante de l'égalité des droits pour tous et toutes, nous sommes passés en peu de temps du niveau zéro du dialogue de gestion à l'absence de règles, à la dérégulation et la mise en concurrence des établissements.

Cette dérégulation passe par la remise en cause des grilles hebdomadaires en LP, la globalisation des dédoublements, l'ouverture de la carte scolaire ou encore l'introduction de l'annualisation.

Cette dérégulation passe également, d'une part par la mise en place d'une instance non élue, le conseil pédagogique, dont sont exclus les usagers et les personnels non enseignants et dont les prérogatives restent mal définies, et d'autre part par le renforcement du pouvoir du chef d'établissement. Si l'obligation faite, en cas de rejet de la répartition des moyens, de réunir un deuxième CA statuant sur une nouvelle proposition de la commission permanente pourrait permettre une amélioration de la vie démocratique au sein des EPLE, le pouvoir absolu donné en dernier ressort au chef d'établissement anéantit l'aspect démocratique de cette procédure.

Le déroulement disparate des CA qui viennent de se tenir est révélateur de l'effet dérégulateur des dernières injonctions gouvernementales. Certains CA n'ont eu que la possibilité de se prononcer, pour avis, sur les créations ou suppressions de poste sans avoir débattu et voté, comme les textes l'exigent, la répartition des moyens. D'autres, nombreux, après avoir refusé la proposition qui leur était faite, se sont vu proposer et ont donc refusé la même répartition au second CA, proposition que le chef d'établissement, malgré ce double vote négatif, a pu ensuite imposer seul. Ce n'est pas, Monsieur le Recteur, notre conception de l'autonomie des établissements.

Cette divergence porte également sur les aspects professionnels de notre métier.

Le plus scandaleux est la négation même de notre métier que révèle la suppression de la formation des futurs enseignant-e-s. Quel cerveau irresponsable peut ainsi sacrifier les futures générations d'enseignant-e-s et d'élèves avec les conséquences dramatiques que cela entraînera sur la prospérité de notre pays ? Alors que tant les mesures annoncées que les difficultés complexes rencontrées dans l'exercice de nos métiers nécessiteraient un renforcement de notre formation, initiale mais aussi la formation continue, celle-ci est ramenée à la préhistoire du système éducatif.

Nous revendiquons une réelle formation professionnelle et universitaire de deux ans, sous statut de fonctionnaire, après le concours de recrutement, celui-ci ayant lieu au niveau de la licence. Cette formation devant être validée au niveau d'un master.

Le traitement de la violence est lui aussi révélateur. Là où nous mettons en avant la prévention, l'éducabilité des jeunes, la prise en compte de la violence de l'environnement social des

établissements, le président de la République parle d'établissements adaptés, de lycées ou collèges sanctuaires. Là où nous aurions besoin de la présence d'adultes formés en nombre, personnels de vie scolaire, en particulier des CPE, dont les missions doivent rester centrées sur le suivi et l'accompagnement des élèves ainsi que la médiation, mais aussi psychologues, assistantes sociales, infirmières, on nous propose la vidéo surveillance ou des brigades d'intervention académique. Nous réclamons la transformation des postes précaires d'AED en véritables emplois correspondants aux besoins actuels des établissements. Si les actes de violence commis dans nos établissements sont évidemment condamnables, le contenu du discours de M. Sarkozy est source d'un climat de violence bien plus grave à l'échelle de notre institution.

Les solutions avancées par notre ministre pour résoudre les carences du remplacement sont de véritables provocations qui témoignent encore du mépris ou de la méconnaissance de notre métier.

Les réformes des voies générales et technologiques du lycée qui n'apportent pas, faute de moyens, de véritables solutions aux difficultés des élèves, si ce n'est dans le discours, entraînent par contre la suppression d'heures d'enseignement et donc la suppression de postes. Hors dans le même temps, la soi-disant loi de mobilité qui n'est pas appliquée dans le sens positif quand un enseignant désire en profiter, est brandie comme menace de licenciement pour imposer aux collègues des disciplines excédentaires des reconversions forcées.

L'orientation a été désignée comme étant une des principales clés de l'échec scolaire. Alors pourquoi, plutôt que de recruter en nombre des conseillers d'orientation psychologues, on n'en remplace qu'un départ à la retraite sur cinq, pourquoi regroupe-t-on les CIO, les rendant ainsi plus inaccessibles aux élèves et à leurs familles ?

Nous exigeons le maintien dans l'Education Nationale de la mission de conseil en orientation par les personnels qualifiés que sont les COPsy.

Les enseignants, Monsieur le Recteur, souffrent de l'immobilisme de l'Education Nationale, immobilisme qui est du aux politiques qui veulent imposer des réformes à marche forcée, dans un calendrier correspondant à leur espérance de vie ministérielle.

Une véritable réforme, construite dans l'intérêt des élèves, et particulièrement des élèves en difficulté, mais aussi des personnels, nécessite plusieurs années de réflexions et d'expérimentations. Elle doit se construire avec l'expertise des personnels, des utilisateurs mais aussi des chercheurs, sociologues, psychologues, spécialistes en sciences de l'éducation, etc.

Malheureusement ce n'est pas le chemin choisi par le gouvernement dont le seul objectif est de diminuer les dépenses de l'état, quelles qu'en soient les conséquences.

Alors que la part du budget de l'Etat consacrée à l'Education nationale, déduction faite des pensions de retraites, ne cesse de diminuer, alors que la part de la dépense intérieure d'éducation dans le PIB a diminué, passant de 7,6 à 6,6% de 95 à nos jours, nous revendiquons pour l'Education Nationale des moyens à la hauteur de ses missions de service public.